

dessineront, à condition, toutefois, d'en arriver à un ensemble d'arrangements adéquats. Il sera donc impossible de dire que le lien contractuel, conclu entre le Canada et la Communauté, n'a pas plus d'utilité qu'en a une simple entente théorique.

Cela dit, il est évident que dans un système économique comme le nôtre, il reviendra aux entrepreneurs, aux investisseurs, aux financiers et aux banquiers de voir comment ils peuvent développer nos relations avec les pays d'Europe dans le vaste domaine du secteur privé. Voilà, d'une certaine façon, l'esprit même de notre système. Nous devons laisser aux individus l'initiative d'évaluer quelles possibilités s'offrent à eux de commercer, investir, réaliser des profits, et ainsi, contribuer à l'élargissement de notre base économique et, par voie de conséquence, à la prospérité nationale. Mais l'accord Canada-C.E.E. touche aussi directement ce secteur essentiel. En effet, dans leurs efforts pour lancer une entreprise rentable, les promoteurs peuvent rencontrer des difficultés que le gouvernement du Canada et la Communauté sont à même d'éliminer. Telle est précisément la raison d'être du lien contractuel entre les deux entités. Le Comité mixte de coopération, prévu par l'accord, fournit de plus un moyen, un mécanisme pouvant aider à réaliser cet objectif. Notons en passant que c'est la semaine prochaine, à Bruxelles, que le Comité tiendra sa première réunion; elle sera principalement consacrée à des questions d'organisation.

De même, l'accord a besoin, pour être pleinement efficace, de la participation des provinces canadiennes qui détiennent des pouvoirs très importants dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et des richesses naturelles. *Mutatis Mutandis*, on peut en dire autant des États membres de la Communauté européenne. Cependant, nous pouvons croire que, jusqu'ici, ni les provinces ni les entités européennes intéressées ne sont en principe opposées aux ententes conclues entre le Canada et la Communauté; elles se sont même engagées à accroître le volume des échanges et à resserrer nos liens en général. Il se peut qu'il y ait des problèmes au niveau de la consultation, des priorités et de l'incidence de certains projets dans quelques secteurs, que ce soit au Canada ou en Europe. Mais en gros, nous devrions pouvoir trouver des moyens de liaison avec les provinces, de même qu'avec nos partenaires européens de la C.E.E., afin d'obtenir, par l'accroissement de nos relations économiques et commerciales, un degré d'efficacité analogue à celui qu'ont atteint, par exemple, la France et le Japon. Ces derniers s'arrangent pour réunir hommes d'affaires, fonctionnaires et banquiers et trouver des façons de conclure des ententes satisfaisantes, permettant de pénétrer les marchés.

Il me semble que les généralités que j'ai énoncées jusqu'à mainte-